

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**AXA ÉQUITABLE ASSURANCE-VIE****Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a fait droit à la demande de révocation volontaire et complète de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec d'AXA Équitable Assurance-vie (nom utilisé au Québec par AXA Equitable Life Insurance Company) (« AXA »).

AXA n'est plus autorisé à exercer l'activité d'assureur dans toutes les catégories pour lesquelles il était autorisé, soit :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Le 31 décembre 2021, les obligations issues des contrats conclus en conformité avec l'autorisation dont AXA demande la révocation ont été transférées à :

- Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
770, rue Main, PO BOX 160 STN LCD 1
Moncton NB E1C 8L1

La révocation de l'autorisation est finale puisque l'assureur a cessé d'être lié par les contrats conclus en conformité avec cette autorisation.

Cette décision fait suite à l'avis d'intention publié le 6 octobre 2022.

Fait le 11 octobre 2022

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (nom utilisé au Québec par The Insurance Company of Prince Edward Island) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégorie supplémentaire « assurance de frais juridiques ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 11 octobre 2022